

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## A NOS LECTEURS

*La visite de nos camarades Voët et Van Meerbeeck, délégués de la Commission d'unification des tarifs, que nous avons dû accompagner lors de leur enquête en France ; l'incertitude du lieu où devait se tenir le prochain Congrès de l'Union Nationale — cette question ayant dû être débattue au dernier moment entre Paris et Nemours — nous ont obligé à retarder de quelques jours la parution du journal.*

*Nous espérons que nos lecteurs ne nous tiendront aucune rigueur de ce retard complètement indépendant de notre volonté.*

LA RÉDACTION.

## NOTRE CONGRÈS

Le Congrès de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, se tiendra à Paris dans l'une des Salles de cours de la Bourse du Travail 3, rue du Château d'Eau, les 24, 25 et 26 octobre.

Il s'ouvrira le vendredi 24 octobre, à 9 heures du matin.

### Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Mise en activité du Rayon de Soleil ;
- 2<sup>o</sup> Le cas du Syndicat de Gex ;
- 3<sup>o</sup> Directives à donner au journal ;
- 4<sup>o</sup> Questions diverses.

### Avis très important

Nos camarades de Paris ont bien voulu assumer la charge d'organiser le Congrès. Pour leur permettre de retenir à proximité de la Bourse du Travail un nombre de chambres suffisant, nous prions tous les Secrétaires de Syndicat d'aviser aussitôt que possible le Secrétaire du Syndicat de Paris du nombre de leurs délégués au Congrès et de la date de leur arrivée à Paris.

Ecrire au camarade Georges Bornet, 10, rue d'Artois, à Versailles.

Aviser également le Permanent du nombre et du nom de ces délégués.

Les frais de délegation au Congrès sont supportés pour moitié par l'Union Nationale, l'autre moitié étant à la charge des syndicats au prorata du nombre de leurs membres.

Les votes ont lieu conformément à l'article 30 des statuts :

- 1 mandat pour les organisations de 5 à 100 membres ;
- 2 mandats pour les organisations de 101 à 300 membres ;
- 3 mandats pour les organisations de 301 à 500 membres ;
- 4 mandats pour les organisations de 501 à 800 membres.

Les syndicats ont droit à autant de délégués qu'ils ont de mandats.

Thoiry, Divonne, Gex, Lyon, Taninges, Nemours et Felletin ont droit chacun à un délégué :

Paris à deux délégués ;  
St-Claude à quatre délégués ;

Il va sans dire que chaque syndicat a la faculté de se faire représenter par des délégués supplémentaires, mais à ses propres frais.

Nos camarades seront sans doute surpris d'apprendre que le Congrès se tiendra à Paris au lieu d'avoir lieu à Nemours ainsi que le Congrès de Gex l'avait décidé.

Jusqu'à ces jours derniers nous pensions qu'il en serait ainsi et nos camarades de Nemours avaient été invités à faire le nécessaire pour organiser le Congrès.

Ce fut sur la proposition de nos camarades de Paris que cette décision fut rapportée.

A la suite d'une conversation avec une personnalité du Service de Santé, nos camarades pensèrent — avec raison à mon avis — qu'il vaudrait mieux que nos délégués se réunissent à Paris où nous pourrions trouver sur place tous renseignements nécessaires pour la bonne organisation du Rayon de Soleil.

Cette décision ne devint toutefois définitive que lorsque nos camarades de Nemours s'y furent ralliés, après en avoir reconnu le bien-fondé.

\*\*

C'est la question la plus importante dont aura à s'occuper le Congrès.

On se souvient qu'à Gex, il avait été décidé de laisser s'écouler une période transitoire de un an pour permettre au Rayon de Soleil de réunir un fonds de caisse suffisant pour satisfaire aux premiers secours.

Le présent Congrès aura la charge d'élaborer le règlement intérieur du Rayon de Soleil et de déterminer la nature et le taux des secours.

Rappelons cependant que le Congrès de Gex s'est déjà prononcé sur quelques points et que les décisions suivantes ont été prises :

### La Cotisation

La cotisation au Rayon de Soleil est fixée à 0 fr. 60 par membre et par mois. Cette somme viendra s'ajouter à la cotisation de l'Union Nationale qui sera ainsi portée à 2 fr. 20 par membre et par mois.

La cotisation au Rayon de Soleil est due tant que l'adhérent est considéré comme faisant partie de son syndicat.

Lorsqu'en cas de chômage, un ouvrier ayant trouvé d'autres occupations, n'est pas revenu au métier trois mois après la reprise générale du travail, il doit être considéré comme ayant abandonné le métier et cesse, de ce fait, d'appartenir à son syndicat.

### Stage imposé aux nouveaux adhérents

Le sociétaire ne peut avoir droit aux secours que s'il est adhérent à son syndicat depuis au moins douze mois.

### Retard dans les cotisations

N'ont pas droit aux secours, les sociétaires en retard de trois mois dans le paiement de leurs cotisations.

Pour ceux-ci le droit aux secours ne deviendra effectif que deux mois après leur mise à jour.

\*\*

Nous avons indiqué dans le précédent numéro quelles étaient les difficultés rencontrées pour le placement de nos malades.

Sur 42 établissements qui ont répondu à notre demande de renseignements, 16 sanatoriums ne peuvent recevoir nos malades, soient qu'ils n'aient aucune place disponible, soient qu'ils sont réservés à certaines catégories de personnes auxquelles nous sommes étrangers ;

3 sont destinés exclusivement à des enfants.

15 établissements traitant la tuberculose pulmonaire nous font savoir qu'ils ne peuvent s'engager à nous accorder un nombre de lits déterminé, mais qu'ils peuvent prendre en considération les demandes que nous leur ferons au fur et à mesure de nos besoins. La plupart déclarent qu'un délai de deux à quatre mois est nécessaire entre la date de la demande et celle de l'admission, car tous sont surchargés de demandes. Précisons que dans cette catégorie, cinq sont exclusivement destinées aux hommes, cinq aux femmes ; les cinq autres acceptent les malades des deux sexes.

Deux établissements traitant les malades dits « osseux et ganglionnaires » déclarent pouvoir recevoir nos malades en raison de leurs disponibilités.

Notre enquête sur cette catégorie a été moins générale que pour les établissements traitant la tuberculose pulmonaire, car il est de toute évidence que chez nous, cette dernière catégorie de malades sera la plus nombreuse. Nous nous réservons cependant de compléter notre enquête.

Trois établissements déclarent être disposés à passer une convention avec notre organisation, dont deux réservés exclusivement aux hommes, et un aux femmes.

Enfin, deux établissements sont réservés aux malades du département de la Seine (dont un exclusivement aux femmes) et un aux malades du département du Rhône.

Les prix de ces divers établissements sont très variables : entre 12 et 40 francs par jour.

Malgré le peu de réponses favorables qui nous sont parvenues, nous aurons donc la possibilité de faire admettre ceux de nos camarades qui pourraient en avoir besoin dans des sanatoriums.

Mais le but que nous visons surtout, c'est de soigner nos malades aux premières atteintes du mal, lorsqu'un peu de repos, d'air pur, et de saine nourriture suffisent la plupart du temps à amener la guérison.

Ceux-là auraient besoin d'être dirigés sur un préventorium. Malheureusement ce genre d'établissement n'existe pour ainsi dire pas pour adultes.

N'ayant pas les ressources suffisantes pour en créer un de toutes pièces, nous serons obligés d'agir en collaboration, avec les collectivités qui prendront l'initiative de cette création. Espérons que nous n'attendrons pas trop longtemps et que la région du Jura qui convient très

bien à un établissement de ce genre aura bientôt son préventorium !

En attendant, nous ne saurions trop insister auprès de ceux de nos camarades qui pourraient nous fournir quelques renseignements sur l'un ou l'autre des établissements existant, sur la façon dont y sont traités les malades, sur les résultats obtenus, de bien vouloir nous les faire parvenir.

Ces renseignements peuvent nous être très utile pour nous guider dans le choix d'un établissement qui donne toute satisfaction à nos adhérents.

\* \*

Ne connaissant pas encore le nombre des malades qui devront être secourus immédiatement, nous n'avons donc aucune idée sur le taux du secours qui pourra être alloué.

Nous recommandons encore une fois à tous les camarades qui sont en état de recevoir des secours du *Rayon de Soleil*, de bien vouloir se faire inscrire auprès du Secrétaire de leur Syndicat.

*Il faut absolument qu'au moment du Congrès nous soyons fixés sur le nombre de nos malades.*

\* \*

Pour le dépistage des malades les dispensaires antituberculeux peuvent nous être d'un grand secours et nous devons avoir recours à eux chaque fois que nous le pourrons.

S'il est des départements où ces organismes, de fondation récente, sont encore à l'état embryonnaire et n'ont pas encore rendu tous les services qu'on peut attendre d'eux, il en est d'autres où comme dans la Seine et le Rhône ils mènent contre la terrible maladie un combat d'une réelle efficacité.

Nos camarades de Paris s'étant enquis auprès de l'Office d'Hygiène Sociale du département de la Seine, dont dépendent les dispensaires antituberculeux de ce département, des possibilités de pouvoir bénéficier des services de ces établissements, ont reçu communication d'une convention passée entre la Préfecture de la Seine et d'autres organisations.

On leur a également donné l'assurance de pouvoir passer une convention semblable.

Nous croyons que ce serait un gros avantage pour nos camarades du département de la Seine.

Moyennant une subvention annuelle à déterminer et une indemnité trimestrielle de vingt-cinq francs par consultant auquel il aura été ouvert un dossier individuel, de quinze francs par consultant qui, inscrit antérieurement, aura été suivi par le dispensaire au cours du trimestre, nos camarades de la Seine, seraient assurés de pouvoir bénéficier des services des dispensaires.

Aux termes de ce contrat, tout consultant, domicilié dans le département de la Seine, reconnu tuberculeux ou sus-

pect sera inscrit au dispensaire. Il lui sera constitué un dossier individuel.

Dès qu'un malade sera inscrit au dispensaire, il sera régulièrement visité par une des infirmières visiteuses attachées au service de l'Office. Le malade ainsi que les membres de la famille vivant sous son toit et susceptibles d'être contaminés seront suivis dans les conditions prévues par les règlements de l'Office.

On voit par là les avantages que pourrait procurer un tel contrat à nos camarades de la Seine.

Loin d'être une charge pour le *Rayon de Soleil*, ce serait plutôt un bénéfice puisque, recevant des soins en temps utiles, beaucoup de malades éviteraient ainsi l'hospitalisation.

En outre le risque de contagion serait considérablement atténué dans les ateliers et dans les familles.

Aussi nous avons le ferme espoir que le Congrès ratifiera unanimement ce projet de convention. Nous ne pouvons que regretter qu'il ne nous soit pas permis d'en passer partout de semblables.

#### Le cas du Syndicat de Gex

Rappelons brièvement les faits. En Mai dernier, deux patrons de Gex appliquèrent brusquement à leurs ouvriers un rabais variant de 10 à 20 %. Mis au courant de ces faits, le Secrétaire du Syndicat provoqua une réunion à laquelle assistait le Permanent.

A cette réunion, il fut décidé d'écrire à tous les patrons pour leur demander d'appliquer intégralement le tarif syndical. Le travail devait cesser le lundi suivant chez les patrons qui n'accepteraient pas. Cette revendication engageait également une autre maison de la place chez qui le boort était payé 50 fr. au lieu de 40.

Si les ouvriers avaient montré quelque courage, une entente aurait peut-être pu se faire, car certains patrons ne se montraient pas intransigeants.

Mais les ouvriers ne poussèrent pas plus loin la résistance et demeurèrent au travail. Devant ce fiasco lamentable, le secrétaire donna sa démission.

Que faire devant semblable situation ? Chasser du Syndicat les membres ayant trahi la cause syndicale ?

C'était chose impossible, puisqu'ils formaient la majorité du Syndicat. Il faut savoir en outre que, sur une trentaine d'ouvriers que compte la place de Gex, dix-huit seulement appartenaient au Syndicat.

Il était en outre impossible de conserver ces ouvriers dans l'organisation.

Pour sortir de cette situation pénible, le Comité de l'Union proposa de radier le Syndicat de Gex de l'Union Nationale, en conseillant toutefois aux camarades continuant à travailler aux conditions syndicales, à se constituer en section du syndicat de St-Claude.

Les choses en sont là.

Le Congrès, où le Syndicat de Gex a été invité à apporter sa défense, aura à examiner cette situation.

Depuis, il paraît que certains patrons ont relevé un peu les pourcentages, mais font encore travailler au-dessous du tarif syndical.

Nous aurions aimé que les ouvriers de Gex fassent un geste qui les réhabilite aux yeux de leurs camarades en demandant aux patrons d'appliquer, ainsi que le font leur collègues des autres centres, toutes les conditions syndicales. Cela aurait mis fin à une situation bien regrettable et aurait permis aux ouvriers de ce centre de conserver leur organisation déjà ancienne.

Ce geste le feront-ils ?

#### **La question du journal**

Les camarades sont assez au courant de cette question pour qu'il soit utile d'y insister longuement.

Pour éviter des divisions nouvelles entre les syndicats de diverses tendances composant notre Union, nous sommes tenus à une grande réserve dans la rédaction du journal.

Fatalement, nous sommes tenus de nous cantonner sur un terrain presque exclusivement corporatif, et cela certains camarades ne se font pas faute de nous le reprocher.

Mais, chaque fois que, voulant aborder un sujet d'ordre plus général, mais susceptible de rallier l'ensemble de la classe ouvrière, on ne manque pas de profiter de l'occasion pour trouver un mot, une phrase qui déplaît à l'un ou à l'autre fournit immédiatement matière à polémique.

Ne voulant pas être seul à assurer la responsabilité de cette situation délicate, le Permanent demande que le Congrès lui donne des directives pour la rédaction du journal et lui adjointe quelques camarades chargés de l'examen des articles pouvant fournir matière à discussion, afin d'assurer le respect des volontés du Congrès.

\*\*

Et, pour en finir, souhaitons que les Syndicats par le choix judicieux de leurs délégués au Congrès, donnent à celui-ci la possibilité d'œuvrer utilement, et de faire du *Rayon de Soleil*, une œuvre largement humaine dont l'Union Nationale se trouvera moralement grandie.

E. P.

#### **AUX TRÉSORIERS**

La cotisation à l'Alliance Universelle des Diamantaires est fixée, pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1924, à 0 fr. 92 par membre.

Rappelons que cette cotisation est payable d'avance et doit être acquittée pour tous les membres inscrits sur les registres syndicaux au début du trimestre.

Pour envoyer les fonds, utilisez le chèque postal :

E. PONARD, St-Claude, 8147 DIJON.

## **TRIBUNE PUBLIQUE**

*Une fois de plus, nous éprouvons l'inconvénient d'ouvrir les colonnes de notre organe corporatif aux polémiques qui hélas ! ne servent le plus souvent qu'à élargir le fossé creusé entre les travailleurs.*

*L'article de Paul Defougères répondant à Thomas, publié dans le précédent numéro, nous vaut deux nouveaux articles : une seconde réponse de Thomas et un article d'une camarade de Lyon.*

*Il n'y a pas de raison pour que ça s'arrête....*

*Or veuillez lire attentivement ces articles que vous trouverez ci-dessous et dites moi en toute sincérité si le diapason ne s'élève pas quelque peu, si les critiques ne se font pas plus acerbes, si déjà il ne s'y trouve pas quelques expressions qui sonnent bien mal s'adressant à des travailleurs.*

*Cela ne vous fait-il pas craindre que de réponse en réponse, on se laisse quelque peu entraîner par la passion et qu'on en arrive à perdre de vue notre but essentiel qui reste l'affranchissement des travailleurs ?*

*Certes, la besogne qui consiste à observer et à disséquer minutieusement ce qui se passe dans « la tendance » de laquelle on n'est pas, à monter en épingle les erreurs, les fautes de tactique, les défaillances des hommes, en un mot de tout ce qu'on y peut découvrir de mauvais, en passant soigneusement sous silence tout ce qu'il peut y avoir de bon de noble et de sincère, c'est là la besogne plus facile que de porter des coups au vieux capitalisme oppresseur.*

*Pendant ce temps, le vieux monde n'en continue pas moins de tourner : les capitalistes font leurs affaires et les travailleurs demeurent exploités.*

*Ah ! comme ils ont le droit de se gausser de nous, ceux que nous prétendons abattre !*

\*\*

*Considérez un peu l'origine de la polémique actuelle.*

*Le prétexte — je dis bien le prétexte — en a été trouvé dans un article contre le fascisme — ce destructeur des institutions ouvrières — où était inséré un ordre du jour demandant l'élargissement de tous les prisonniers politiques, de tous les détenus pour délits d'opinion et cela dans tous les pays qu'ils soient.*

*S'il y a pourtant une cause qui semblait susceptible de rallier tous les ouvriers, c'était bien celle de cette amnistie.*

*Eh ! bien non ! Ce fut l'occasion, attendue et cherchée, de placer l'article qui fit le début de la polémique actuelle et de taxer le journal de partialité.*

*Que faire ? Ne pas le publier ! C'eut été donner une apparence de raison à cette accusation de partialité.*

*Le publier, c'était inévitablement appeler une réponse.*

*Alternative également fâcheuse.*

\*\*

*Veuillez considérer un instant la difficulté de rédiger un Bulletin quand on veut faire de l'action et que pour ne pas froisser les unes ou les autres, pour ne pas faire naître de polémiques, il faut éviter tous les sujets — et ce sont les plus intéressants — sur lesquels les travailleurs ne sont pas d'accord.*

*Je demanderai au Congrès qui va se réunir incessamment, d'examiner cette question et de dire si oui ou non ces polémiques sont utiles ou nuisibles à notre cause et de nous donner des directives pour la publication du journal.*

E. P.

\*\*

#### **SIMPLE RÉPONSE**

Puisque une tribune publique est ouverte, je puis bien, pour une fois, demander l'hospitalité de ses colonnes pour répondre au dernier article de P. Défougères.

Celui-ci parle de pudeur et d'honnêteté. Il me semble que la plus élémentaire pudeur et la plus simple honnêteté commandent envers la Révolution Russe un peu plus de réserve dans leurs critiques, à ceux qui n'ont encore rien fait comme actes révolutionnaires.

Il est évidemment facile, se plaçant au-dessus de la mêlée, planant dans les abstractions métaphysiques, de critiquer les actes des réalistes qui ont fait une révolution, puis l'ont défendu contre les attaques, non seulement des capitalistes, mais aussi des socialistes, des anarchistes, des ouvriers inconscients. Mais la Révolution ne gagne rien à ces critiques, injustes d'ailleurs, pas plus qu'elle n'avance d'un pas parce que des rêveurs bâissent dans le silence de leur chambre ou dans les cavités ténébreuses de leurs cerveaux, de beaux plans qui n'ont qu'un défaut : être irréalisables !

Je ne veux pas reprendre les arguments de Défougères en ce qui concerne la lutte contre le fascisme. Un fait certain : c'est que parmi les victimes du fascisme, les communistes tiennent la place d'honneur ! C'est que parmi les ouvriers obligés de fuir à l'étranger la dictature fasciste, on trouve une grosse proportion de communistes et bien peu de socialistes ; il y a aussi parbleu des anarchistes italiens, dont beaucoup, s'ils demeurent contre l'autorité, la dictature du prolétariat en principe, ne font pas preuve envers la Révolution russe, de la même haine systématique et aveugle dont la poursuivent les anarchistes (?) français.

Defougères joue d'une vieille corde pour tenter de discréder la Révolution russe : il paraît que des ambassadeurs russes ont eu des rapports amicaux avec

les gouvernements capitalistes; c'est tout ce que Defougères a remarqué dans la Révolution russe! Chacun sait que les ambassadeurs peuvent se couoyer, causer amicalement entre eux, voire même être reçus par des gouvernements, sans pour cela partager les idées de ces gouvernements, avoir les mêmes vues qu'eux. Un ambassadeur représente les intérêts de son gouvernement auprès des autres gouvernements.

Les ambassadeurs russes représentent les intérêts du prolétariat russe auprès des gouvernements étrangers. Sans doute préfèreraient-ils traiter avec les représentants des ouvriers Italiens, Allemands, Français, mais alors pourquoi les ouvriers de ces pays n'ont-ils pas fait comme leurs frères russes? Si la Russie a besoin de composer avec le capitalisme mondial, de passer des compromis avec lui, c'est c'est que la Révolution mondiale a subi un retard, c'est que les masses laborieuses n'ont pas compris ce qu'il leur restait à faire, c'est-à-dire imiter l'exemple des prolétaires Russes!

Et dans ce recul de la Révolution mondiale les anarchistes ont bien leur part de responsabilité, eux qui, en France, en Hollande, en Allemagne, ont fait tous leurs efforts pour diviser les syndicats, eux qui ont créé l'Internationale fantôme de Berlin, dite A. I. T., eux qui dans ma ville à Lyon, ont coupé en deux le syndicat des Métaux (à l'heure actuelle leur syndicat est mort, et le syndicat communiste compte 1.500 membres).

Eux qui en Italie, ont fait perdre la bataille révolutionnaire au prolétariat, en le persuadant qu'il n'avait pas besoin du pouvoir politique, et en le jetant coup sur coup dans des mouvements de grève impréparés, sans but, sans issue.

Eux qui en Espagne, ont dissous les syndicats et fermé les journaux ouvriers après le coup d'état de Primo de Rivera.

Eux qui partout entretiennent l'impuissance du prolétariat avec leur idéologie fédéraliste, acrée, antiautoritaire, ne tenant aucun compte des faits, des réalités, reniant même le droit à la violence (il est vrai qu'ils l'emploient eux, contre les travailleurs, voir Fédération du Bâtiment), déclarant même qu'ils n'ont aucune préférence entre le gouvernement prolétarien et le gouvernement capitaliste (J. Baillot, *Libertaire* 24 juillet 1924).

Et Defougères qui semble avoir beaucoup de sympathie pour les théories libertaires (si tant qu'il y ait des théories libertaires), s'imagine nous jeter le coup de masse final en nous sortant le cas Cachin.

Oui, oui, certainement, Cachin en 1914, a fait comme les autres! Sans doute a-t-il pleuré dans Strasbourg. Il y en a qui en ont fait autant, mais qui n'ont jamais reconnu leur erreur.

Du nombre sont pas mal de leaders socialistes et syndicalistes qui continuent leur collaboration avec la bourgeoisie.

Mais il y a aussi des anarchistes, les Jean Grave, les Christian, Cornélisen, les Krapotkine, et tant d'autres. Les erreurs ou les faiblesses des hommes ne prouvent rien contre les idées qu'ils professent et qu'ils ont abandonnées. Il faut juger sur les résultats de ces idées, entre Cachin et les autres, il y a une différence. C'est qu'au moment où l'impérialisme français renaissait au moment de la Ruhr, il allait tendre la main aux prolétaires allemands à Essen, et était mis pour ce crime en prison, tandis que les social-traitres (que les anarchistes soutenaient pendant la dernière campagne électorale) préparaient leur ascension vers les portefeuilles ministériels.

Je parlais plus haut de réalisation. On peut compter celles des russes. Il est vrai que Defougères qui ne croit que ce qu'il voit aura la ressource de nier. Moi qui ne croit que ce que je vois et aussi un peu de ce que je ne vois pas, je lui renvoie cet aveu suggestif d'un de ses compagnons, dans le *Libertaire* toujours:

« Depuis cinquante années que les anarchistes militent, où sont nos réalisations ?.... »

(G. Bastien, *Libertaire*, 23 juillet 1924)

Qu'ajouterai-je de plus?

Berthe JOLY.

\*\*\*

### DANS LE MÊME SAC

Je crois que cette fois j'ai touché juste et qu'à la suite de mon précédent article j'apprécierai des camarades qui me font l'honneur d'une réponse.

Tout d'abord je ne prendrais pas au sérieux l'article du camarade Ville, car il ne m'apporte aucun argument nouveau sur lequel je pense répondre; il épingle les phrases de mon article et se réfère simplement au communiqué du meeting de St-Claude.

Très bien — Mais je tiendrais plus particulièrement à répondre au camarade Defougères qui, je crois, manifeste réellement son opinion malgré qu'il veut la cacher sous un peu de pudeur et d'honnêteté. Il a raison de penser comme il juge, mais il ferait mieux de le dire franchement; en réalité nous sommes en désaccord tous les deux et sur tous les points sauf un qui est celui-ci: « Que le Bulletin doit quitter l'étroit corporatisme dans lequel il se traîne et de n'éliminer aucune opinion; j'ajouterais même qu'il faut assurer chaque mois une Tribune publique et libre pour les idées quelles qu'elles soient venant des camarades diamantaires, et ceci, pour le bien de tous».

Mais revenons à notre discussion.

Defougères qui me compare au saint de mon nom et se demande si je possède le russe (Hélas non, à peine le français) se contente d'annoncer depuis le commencement jusqu'à la fin de son article, des choses qui s'écartent du sujet que j'avais posé, et que l'on trouve tous les jours

dans les journaux bourgeois et contre-révolutionnaires dont il est solidaire puisqu'il fait chorus avec eux.

Certes il ne faut pas raisonner par parti-pris, mais logiquement, et ceci ne peut se faire qu'entre gens sincères d'idées; je crois que nous ne sommes pas dans ce cas ici.

Que Defougères relise bien mon article, et il verra que je ne semble pas dire que seuls les gens de Moscou ont protesté contre le fascisme; dans cette affaire en vérité votre action fut parallèle à la nôtre avec moins d'intensité et fut plus tardive, alors que les réformistes auraient dû être les premiers.

J'ajouterais, n'en déplaise aux adversaires, que si le régime fasciste existe en Italie, c'est grâce à la trahison de certains socialistes et réformistes de tout acabit qui enrayerent le mouvement révolutionnaire il y a trois ans; Est-ce vrai Defougères?

Quant aux autres histoires, je réponds pour faire voir aux autres ouvriers qui nous lisent, que toutes les histoires suivantes écrites par Defougères en ce qui concerne: le général italien tué et les condoléances russes; les gueuletons des représentants soviétiques avec le Duce et les faire assister au lever du roi anglais, sont des choses qui ne sont prouvées que par les journaux bourgeois ou similis, et nous en trouvons tous les jours des articles dans ce sens, tant que Defougères en voudra pour sa documentation. Quant à Bombacchi, je crois qu'il est tout autre que communiste, vous feriez bien de vous renseigner.

Il me semble que mon correspondant essaye de faire dévier la polémique sur le terrain individuel, alors que je laisse les individus et je ne retiens que les idées; puisqu'ils en est ainsi je crois pouvoir exprimer mon opinion sur les individus que je vais citer.

Vous faites allusion à Cachin dans votre article. D'abord je ne vous l'ai pas présenté comme révolutionnaire; ensuite votre remarque est juste. Il fut pendant la guerre un jusqu'au-boutiste, mais il ne fut pas le seul, il y eut tous les partis socialistes, les syndicats, des militants connus qui crurent à la guerre dn droit, de la civilisation et des pétroles; et alors quand les yeux se désillèrent, que l'on s'aperçut que ce n'était qu'une guerre impérialiste et que la révolution russe aidant, levait le voile de tant de monstruosités, que firent des hommes dans tous les pays? — et c'est ce que vous reprochez à Cachin et à d'autres! — ils reconnaissent leurs erreurs en voyant qu'ils faisaient le jeu de la réaction.

Ces hommes donc se joignirent à une minorité qui, reprenant à son compte l'idéologie révolutionnaire de Karl Marx, que nous n'aurions jamais dû quitter, luttèrent à la fois contre les impérialismes et les déviations des partis ouvriers.

Ce qu'il arriva, vous le savez comme moi, certains hommes qui restèrent dans les anciens partis et les syndicats au lieu d'aider le mouvement minoritaire qui menaçait de changer la face du monde, s'empressèrent de passer avec la bourgeoisie et d'étrangler la révolution dans certains pays et de la conjurer dans d'autres. Puisque vous jetez la pierre personnellement à Cachin (qui a racheté sa faute envers la classe prolétarienne), dites-moi je vous prie ce que vous pensez de ceux-là : les Jouhaux, les Dumoulin, les Albert Thomas, Renaudel et Cie qui trahirent notre cause et firent échouer la vague révolutionnaire de 1919 et qui depuis continuent à renier pied à pied tout le socialisme ;

Et ceux-ci : les Noske, les Ebert, les Scheideman, anciens socialistes qui firent fusiller les ouvriers et paysans, notamment Karl Liebnecht et Rosa Luxembourg en 18, 19, 20 et depuis. Les Turati, les d'Aragona et consorts pour l'Italie, qui se vendirent aux Fascistes. Les Branting, les Vandervelde, les Mac Donald et une foule d'autres qui écrasent journalement les communistes de toutes leurs vilenies et de leurs crimes, ce sont peut-être eux les révolutionnaires (à leur manière) et malheureusement bon nombre de camarades se laissent prendre à leur démagogie malfaisante.

Voilà vos amis, Desfougères. Quoique vous ne le dites pas. Réfléchissez pour votre prochain article, je me fais un plaisir de répondre à tout ce qui me semble erroné.

Et maintenant, camarades diamantaires, renforcez-vous dans les organisations syndicales, implantez votre politique d'émancipation totale et chassez une fois pour toutes, à la fois, de vos syndicats et de sur le monde universel, ceux qui vivent de nos faiblesses morales et physiques afin qu'on les mette au fond d'un même sac et que l'on n'en cause plus jamais.

(Syndicat de Paris) Maurice THOMAS.



## AVIS IMPORTANT

*Nous rappelons à tous les camarades que la cotisation au Rayon de Soleil est due par tous les Syndiqués, même s'ils sont malades ou chômeurs.*

*Cette décision du Congrès de Gex est logique et a été prise pour sauvegarder les intérêts des camarades. En effet, la suspension des cotisations durant plusieurs mois, aurait pour effet inévitable d'entrainer également la suspension du droit aux secours.*

*Il y a donc tout intérêt à acquitter le plus régulièrement possible cette cotisation si minime.*

*L'inobservation fréquente de cette clause nous oblige à de multiples réclamations.*

*Pour éviter ces rappels toujours désagréables, nous prions tous les camarades de prendre bonne note de cet avis.*

## L'enquête sur les conditions de travail

On se souvient que la dernière réunion de la Commission, chargée d'étudier la possibilité d'unifier les tarifs dans l'industrie diamantaire, avait désigné deux délégués chargés d'enquêter dans les différents centres sur les conditions de travail : tarifs appliqués, salaires moyens, qualité des bruts travaillés ordinairement, façons les plus courantes, etc.

Cette délégation, composée des camarades Isidore Voët, d'Amsterdam et Van Meerbeeck, d'Anvers, a commencé son travail par l'Allemagne, où, en compagnie de Dassbach, les différents centres furent visités.

L'enquête se poursuivit en Suisse, puis en France, où, en compagnie du soussigné, un certain nombre de maisons furent visitées à St-Claude, Gex, Thoiry, Divonne, Paris et Versailles.

Nous n'avons naturellement pas visité toutes les maisons, ni tous les centres, le temps dont disposaient les délégués étant trop limité pour cela.

Nous nous sommes efforcés surtout de visiter des maisons où les conditions de travail diffèrent, soit par la façon demandée, soit par la qualité des bruts. Notre visite a porté sur des fabricants et sur des façonniers.

Nous avons rencontré partout la meilleure bonne volonté et un bon accueil nous fut partout réservé. Nous en remercions toutes les maisons qui nous ont reçu, patrons ou coopératives.

L'enquête se poursuit par la Belgique et la Hollande.

Il ne nous appartient pas d'anticiper sur les conclusions des enquêteurs.

Attendons le rapport qui sera présenté par leurs soins, et espérons qu'il nous donnera la possibilité d'unifier les tarifs — ou tout au moins de rendre moins criantes les anomalies qui existent dans les tarifs des différents pays — et permettra ainsi à l'industrie diamantaire tout entière de connaître une meilleure stabilité pour le plus grand profit de tous : patrons et ouvriers.

E. P.

## Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

Les cours des changes et — par répercussion — ceux des grandes valeurs de diamant furent assez stables en septembre. Non que nous ayons atteint la stabilité rêvée : il semble en ces premiers jours d'octobre que les devises étrangères s'orientent vers la hausse; mais du moins nous avons été exempts des brusques soubresauts des cours qui détruisent tous les pronostics et rendent impossibles les affaires.

Il semble qu'enfin les affaires se raniment. A la Bourse les séances qui avaient été très calmes en septembre sont très actives depuis quelques jours et beaucoup de valeurs sont en hausse.

De Beers facilitée par la hausse de la livre est passée de 967 le 30 septembre à 1.023 le 8 octobre. Jagersfontein dont on vient de détacher un coupon vaut 243.

\* \*

L'inactivité qui pesait sur les marchés commence à disparaître et partout on constate une plus grande animation.

La demande est bonne pour toutes sortes de marchandises et à Anvers et Amsterdam on constate que les prix ont une légère tendance à la hausse.

Londres signale également une légère amélioration au marché du taillé.

D'une façon générale on s'attend à une reprise assez vive des affaires à l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An, les stocks étant très réduits.

En France, cependant, on dit que le marché intérieur ne sera peut-être pas aussi bon qu'on l'espérait, la saison des bijoutiers dans les villes d'eaux ayant été mauvaise.

De Juvelier fait remarquer que beaucoup de firmes anversoises ont ouvert des bureaux à Paris et en déduit que peu à peu, Paris reprend son rang de principal centre d'affaires.

A Anvers il y eut quelques jours de calme fin septembre en raison des fêtes israélites.

Espérons que l'élection du Président des Etats-Unis — qui aura lieu en novembre — marquera le commencement d'un regain d'activité pour notre industrie, souhaitons que les peuples qui, peu à peu procèdent à la liquidation de la guerre et renouent entre eux des rapports depuis si longtemps brisés, instaureront enfin la paix qui ne peut manquer d'amener avec elle une nouvelle ère de prospérité.

E. P.

## BRUITS & NOUVELLES

**Le Diamant.** — On annonce de Johannesburg que les ventes de diamants des mines Sud-africaines ont porté pour le premier semestre de cette année sur 1.019.378 carats, d'une valeur de 3.283.465 livres contre 1.215.416 carats d'une valeur de 3.926.066 livres pour le semestre correspondant de 1923.

**Les importations américaines en pierres précieuses.** — Pendant l'année ayant pris fin au 30 juin dernier, les Etats-Unis ont importé des pierres précieuses pour une valeur de 78.155.143 dollars, contre 81.833.708 dollars l'année précédente. Ces importations se décomposent comme suit :

Diamants, 57.922.015 dollars ; perles, 5.879.000 dollars. Les importations de diamants d'Anvers ont atteint 27.192.479 dollars contre 27.828.714 dollars l'année précédente. Les importations de Hollande ont été de 19.664.093 dollars contre 21.375.979 en 1923. La France a envoyé en 1924 aux Etats-Unis pour 1.038.189 dollars de diamants, contre 1.366.053 dollars en 1923.

**New Jagersfontein.** — La Compagnie annonce un dividende intérimaire de 2 sh. 6 par action, contre 3 sh. l'année dernière. Ce coupon sera mis en paiement le 8 octobre.

**Le prix du boort.** — D'après avis de la Common Goods Combination le prix du boort est fixé pour la deuxième semaine d'octobre à 18 sh.

L'offre d'une remise de 3 d. au carat par quantité de 5.000 carats, indépendamment d'un courtage de 1 %, n'a pas eu le résultat souhaité d'encourager une extension des affaires en ces marchandises ; de sorte que les membres de la Common Goods Combination de Londres ont décidé de suspendre ces remises et de ne plus vendre qu'au prix stipulé ci-dessus.

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — Sur notre place, ainsi que dans toutes les sections d'alentour, la situation est assez bonne. Le travail est abondant et il n'y a pas de chômage. Beaucoup de maisons demandent des ouvriers, surtout pour le 8/8. Mais les ouvriers qui ont quitté le métier et ont trouvé ailleurs un salaire équivalent avec une situation plus stable, restent sourds à ces appels et ne reviennent pas. Seules, une longue période d'activité et l'augmentation des salaires (soit par l'amélioration de la qualité des bruts, soit par le relèvement des tarifs), peuvent remédier à cette situation.

— Nous avons appris qu'une importante maison de la place, la maison Eugène Cottet-Emard, cessait de s'occuper de la branche diamant, pour se consacrer entièrement, croyons-nous, à la branche lapidaire.

M. Cottet-Emard était vice-président de la Chambre Syndicale Patronale. Au moment de son départ de la corporation, il nous est agréable de constater qu'il a toujours fait preuve de la plus parfaite courtoisie dans les discussions où il était souvent chargé d'apporter le point de vue de l'organisation patronale.

M. Juhan, de l'ancienne maison Juhan-Saintoyant et C<sup>e</sup>, a repris la succession des ateliers de M. Cottet-Emard, dont l'activité n'a pas été interrompue.

— Le Syndicat a envoyé 150 francs comme secours de solidarité aux papetiers de Deluz (Doubs).

— Aucun fait particulier n'est à signaler à St-Claude ni dans les sections.

A Nantua, nous avons eu le regret d'apprendre le décès du camarade Lay Lucien, survenu après une longue et douloureuse maladie. Nous présentons à sa famille, en cette pénible circonstance, nos meilleurs sentiments de condoléances.

**Avis aux adhérents des sections.** — Nous rappelons aux camarades des sections du Syndicat de St-Claude qu'étant adhérents à la Bourse du Travail, ils ont droit aux différents services de cet organisme au même titre que leurs camarades de la ville.

La Bourse du Travail aura désormais un rôle plus actif, puisque depuis le 1<sup>er</sup> octobre elle est dotée d'une permanence qui fonctionne à la Maison du Peuple (2<sup>e</sup> sous-sol).

**Communications de la Bourse du Travail.** — **Permanence.** — La permanence de la Bourse du Travail est ouverte de 8 h. à 12 h. et de 14 à 19 h., sauf le dimanche, les jours fériés et le lundi matin.

**Bureau de placement.** — A partir de lundi 13 octobre, un bureau de placement fonctionnera à la permanence de

la Bourse. Les travailleurs y trouveront tous renseignements relatifs aux places vacantes, salaires offerts, etc.

**Conseil Judiciaire.** — Notre camarade Eugène BENOIT, avocat-conseil de la Bourse du Travail, donnera ses consultations juridiques le *Samedi 18 octobre* à 14 heures précises, à la Maison du Peuple (local habituel).

Il est rappelé que les consultations sont réservées aux membres des syndicats adhérents à la Bourse du Travail ainsi qu'aux membres des Coopératives affiliées à la Fédération des Coopératives.

Les consultations ont lieu *uniquement* au local de la Bourse et les demandes écrites de renseignements à l'avocat-conseil doivent être adressées au Secrétaire de la Bourse.

**La grève des Cordonniers.** — Les ouvriers cordonniers font 10 et 11 heures de travail par jour.

Pour eux point de samedi après-midi, encore moins de dimanche matin.

Et, pour ce long labeur, le patronat leur donne 120 ou 130 fr. par semaine.

Les ouvriers cordonniers réclament une légitime augmentation de salaire *sans répercussion sur la clientèle* et une diminution des heures de travail.

Le patronat les leur refuse.

Ils se mettent en grève et dès le 11 octobre travaillent en commun Rue de la Poyat n° 24 (1<sup>er</sup> étage).

Travailleurs de St-Claude, venez en aide à vos camarades en leur confiant vos réparations.

### Le Comité de Grève.

**Taninges.** — La situation de cette place est bonne. Tout le monde est occupé ; le travail est abondant et le brut de qualité assez bonne.

Le manque d'ouvriers se fait plutôt sentir.

Rien d'important à signaler.

**Lyon.** — Ici, tout le monde travaille normalement et il n'y a rien de spécial à relater.

**Felletin.** — La situation n'offre rien de particulier ici. Il y a du travail et tout le monde est occupé.

**Thoiry.** — La situation de ce centre n'est pas ce qu'elle devrait être. Les ouvriers ont généralement à se plaindre de la qualité des bruts, et, très souvent, l'assortiment n'est pas suffisant pour satisfaire aux aptitudes de chacun.

Le remède à cette situation, réside certainement dans un travail plus soigné. Il est indispensable que les ouvriers se plient aux exigences actuelles s'ils ne veulent pas voir leur centre péricliter de jour en jour.

**Gex.** — La vie de l'organisation de ce centre, dans l'attente des décisions du prochain Congrès, étant en quelque sorte suspendue, nous n'avons pas de nouvelles bien précises.

Nous croyons savoir cependant que les patrons qui ont imposé un rabais à leurs ouvriers ont augmenté un peu leurs tarifs.

**Divonne.** — Tout le monde est au travail et il n'y a rien de particulier à signaler.

**Nemours.** — Ce que nous disons pour Thoiry, nous pouvons le répéter pour Nemours. Brut de mauvaise qualité d'une façon générale. Le remède est dans l'amélioration de la façon.

**Paris.** — La situation est normale ; aucun chômeur n'est à signaler.

— Nous avons eu le regret d'enregistrer le décès de deux bons camarades : Hyman Shoget et Eugène Tironne, père. Leurs familles voudront bien nous associer à leur grand chagrin.

— Nous devons signaler à tous les camarades, le beau geste du camarade Michel Crost, qui, ayant à toucher de la Chambre Syndicale un secours de maladie de 100 francs, a versé ce secours intégralement au *Rayon de Soleil*. Cet exemple de solidarité doit être médité.

— Plusieurs patrons ont fait leur possible, en attendant une solution définitive, au sujet des vacances payées.

Les maisons Roux, H. Voët et Querito-Patto, ont offert deux semaines de vacances à demi-salaire à leur personnel ; la maison Mezbourian a offert une semaine à salaire intégral ; la maison Missonnier, trois jours de vacances payées ; la maison Pouldjian a fermé trois semaines, mais a donné à chaque ouvrier une indemnité variant entre 100 et 150 francs.

— Une assemblée très intéressante a eu lieu le 27 septembre, et a entendu les camarades Van Meerbeck et I. Voët expliquer la situation internationale.

Nous remercions bien sincèrement ces camarades.

Le camarade permanent Ponard, nous a exposé où en étaient les pourparlers concernant le *Rayon de Soleil*.

L'Assemblée a désigné, comme représentants au Congrès de Paris, les camarades Bornet, Canet et Diébold, et a chargé le Conseil, afin d'intensifier la propagande, d'essayer d'organiser un bal de nuit au bénéfice du *Rayon de Soleil*, à l'issue du Congrès.

### SUISSE

La situation est stationnaire dans ce pays. Il n'y a pas de chômage, mais le nombre des ouvriers demeure faible.

Il n'y a pas eu de mouvement de salaires.

### BELGIQUE

La situation est bonne dans ce pays. Le travail est abondant et la reprise d'automne commence à faire sentir ses effets.

*Un démenti.* — Nous trouvons dans *De Juvelier* le démenti suivant, démenti officiel, puisqu'émanant de l'Union des Patrons Diamantaires de Belgique :

Nous devons démentir formellement les bruits qui ont couru ces jours-ci (probablement à la suite d'informations erronées répandues par une feuille locale) concernant une prévue modification aux salaires actuels.

La Direction nie formellement toute intention de ce genre, aucun motif de changement dans les salaires n'existant actuellement

*Le Comité Central.*

### HOLLANDE

Si l'on s'en rapporte au nombre des sans-travail, la situation s'est notablement améliorée en Hollande puisque le nombre des chômeurs, pour la semaine du 20 au 27 septembre, n'est que de 472 contre 1.100 un mois plus tôt.

### ANGLETERRE

S'il faut en croire *The Jewelers Circular*, de New-York, la taillerie de Brighton a peu de chances d'être réouverte. Voici, en effet, les déclarations qu'un membre du *Diamond-Syndicate* aurait fait à ce journal :

Je ne pense pas que la taillerie de Brighton soit jamais réouverte pour le but qu'on s'était proposé, car il est peu probable que pareille industrie puisse jamais être florissante en Angleterre.

Le journal ajoute :

A propos de cette déclaration d'un négociant en brut, il est intéressant de signaler que, dernièrement, lorsqu'eut lieu la vente de la taillerie de Brighton, qui a coûté un million et demi de dollars, on ne put obtenir aucune offre.

### ALLEMAGNE

La situation de l'industrie est un peu meilleure aujourd'hui qu'il y a deux mois. On y fait en général de la petite marchandise sciée. Actuellement, on y fait un peu moins de 8/8 qu'il y a quelque temps.

La semaine de 48 heures est appliquée et les maisons demandent des ouvriers.

## Des Vacances pour les Travailleurs

### DANS LES PAYS ÉTRANGERS

#### EN ITALIE

En Italie, un congé payé est accordé dans la plupart des branches industrielles les plus importantes. Sa durée oscille entre 6 jours dans l'industrie chimique, la métallurgie et le textile, et 12 ou 15 jours dans les usines à gaz, les usines électriques et les imprimeries.

Dans la plupart des cas, les ouvriers ont droit à leur congé après une année de travail.

## Chez les Diamantaires Suisses

Du très intéressant rapport pour 1923, publié par la Fédération Suisse des Ouvriers sur Métaux et Horlogers, nous extrayons le passage suivant concernant les diamantaires :

Rien de bien saillant à signaler au cours de 1923 dans cette corporation. Le travail a bien repris pendant l'exercice écoulé et une bonne activité s'est maintenue durant toute l'année. Toutefois, l'effectif des maisons et du personnel est resté sans changement. Nous ne comptons toujours qu'une soixantaine d'ouvriers et ouvrières diamantaires à Bienné et une quarantaine à Genève, soit une centaine en tout, au lieu de 200 avant la dernière grande crise. Dans la première de ces localités, où le personnel est bien organisé et où les fabricants exigent du travail soigné, le tarif de base, qui n'était appliqué que comme tel depuis la reprise du travail, a subi ensuite d'un mouvement des diamantaires bernois, une augmentation de 12 % dès le 1<sup>er</sup> juin 1923. (Avant la crise, ce même tarif était majoré de 65 %).

A Genève, par contre, où seul le personnel de la Coopérative Ouvrière est organisé, il ne fut pas possible d'entreprendre un mouvement. Comme en 1922, les ouvriers et ouvrières travaillant chez les patrons et ceux bricolant à leur compte en louant des places, trouveront plus intelligent de rester, aussi en 1923, à l'écart de l'organisation et de travailler à n'importe quel prix, se faisant du tort à eux-mêmes et à leurs collègues de travail. Sans cet état d'esprit regrettable, il aurait certainement été possible, grâce à la bonne marche du travail, de faire appliquer un tarif à Genève et augmenter dans de plus fortes proportions celui de Bienné.

Le nombre des diamantaires suisses étant très restreint, l'organisation devrait être d'autant plus complète chez eux. Nous ne voulons pas désespérer d'arriver à un meilleur résultat en 1924 si le marché du travail continue à se maintenir comme au cours de l'année écoulée.

### STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
DU 21 AU 27 Juillet . . . . .	11.286	340
DU 28 Juillet au 3 Août . . . . .	11.308	270
DU 4 au 17 Août . . . . .	11.305	310
DU 18 au 24 — . . . . .	11.231	275

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
DU 11 au 17 Août . . . . .	4.617	1.129
DU 18 au 24 — . . . . .	4.783	920
DU 25 au 31 — . . . . .	4.925	840
DU 1 <sup>er</sup> au 7 Septembre . . . . .	5.130	676
DU 8 au 14 — . . . . .	5.232	593

Tous les fonds doivent être adressés par chèque postal à :

**E. PONARD, Diamantaire**

**8.147, DIJON**

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Excédent d'écot versé par Léon Ville . . . . .	2 15
Vente de matériel de la Coopérative <i>Les Moulin</i> . . . . .	50 "
Les copains de Lyon . . . . .	5 "
Louis Laguin, Lyon . . . . .	5 "
François Rollet, Lyon . . . . .	5 "
La belle en soie, Saint-Claude (3 <sup>e</sup> versement) . . . . .	5 "
André Ostorero, Paris . . . . .	5 "
Marthe Gruet, Rochefort . . . . .	3 "
Des visiteurs de la Mon Sigaar, St-Claude . . . . .	10 "
Berthe Joly, Lyon . . . . .	2 "
M. Van der Veken, Paris (Café "Au Grand Air") . . . . .	5 80
M. Van der Veken, Paris, rue Aux Six Versailles . . . . .	8 "
M. Van der Veken, Paris, "Aux Six Ponts", rue de Viroflay. Reçu par Michel Crost (montant d'un secours-maladie) . . . . .	5 15
C <sup>de</sup> Meynier, Chassal (abandon d'un secours-maladie) . . . . .	100 "
Pourcentage sur cotisations (Marius Saintoyant : 1 fr. 80 ; Saveret Narcisse : 4 fr. 70). M. Védrine (excédent sur abon <sup>t</sup> ) . . . . .	6 50
Virement du solde du compte courant de la Coopérative <i>Les Moulin</i> , à <i>La Fraternelle</i> . . . . .	12 "
Vente de papier d'étain . . . . .	1.662 55
Vente de bouts de stèles de la Mon Bourgeois et de la Coopérative de Gex . . . . .	2 "
Total . . . . .	1.921 15
Listes précédentes . . . . .	21.801 70
Total à ce jour . . . . .	23.722 85

Merci à tous ces généreux donateurs.

Nous tenons à remercier publiquement M. Adrien Gauthier, de Lyon, qui nous a remis, avec la poudre noire récupérée par ses ouvriers, une certaine quantité de poudre de débruteurs.

Nous souhaiterions que cet exemple généreux soit suivi et que d'autres patrons imitent ce geste. Ce serait ainsi de nouvelles ressources pour le *Rayon de Soleil*.

— Le camarade David, de Cormaranche-en-Bugey, nous a également fait parvenir les stèles de son atelier.

Merci à tous.

## LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 26 Septembre 1924, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 26 Sept.)
Boort . . . . .	le carat	10 40 76,41
Débris de cliveurs . . . . .	—	8 32 61,13
Eclats . . . . .	—	4 16 30,56
Poudre pure . . . . .	—	4 16 30,56

Le 26 Sept., 100 florins valaient 734 fr. 75.

**SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS**  
des Ouvriers Diamantaires de Paris

**AVIS IMPORTANT**

Le Président de la Société de Secours Mutuels des Ouvriers Diamantaires de Paris, porte à la connaissance des sociétaires, qu'à la réunion du Conseil du 15 novembre 1924, à 15 heures, 9, rue Cadet, seront discutées les modifications statutaires (qui ne deviendront définitives qu'après la décision de l'Assemblée Générale).

Il invite ceux des sociétaires qui désiraient se documenter, à venir assister à cette séance, et, à cet effet, de bien vouloir faire connaître leur nom au secrétaire, M. J. THOMAS, 117, Boulevard de la Villette (Usine Falck).

*Le Président, Georges Roux.*

\* \*

N.-B. — N'oubliez pas, camarades diamantaires, que la maladie, comme le feu, ne prévient pas ; de même que vous vous assurez contre l'incendie, il faut vous prémunir contre la maladie en adhérant immédiatement à la Société de Secours Mutuels qui, depuis dix-neuf ans, a rendu de grands services.

Adressez-vous au Secrétaire !

**LES ASSURANCES-ACCIDENTS**

Ainsi que nous le disions dans le précédent numéro, nous sommes obligés, pour couvrir les frais de timbre, d'enregistrement, de correspondance, etc., de majorer quelque peu le taux des primes à payer.

Après examen de ces frais, nous nous sommes arrêtés aux taux suivants :

Pour la police concernant les artisans à domicile (accidents du travail et autres) la prime est portée à 68 francs par année au lieu de 62 francs, soit par trimestre 17 francs au lieu de 15 fr. 50.

Pour la police semi-complémentaire concernant les ouvriers travaillant en usine, la prime est portée à 56 francs par an au lieu de 50 francs, soit 14 francs par trimestre au lieu de 12 fr. 50.

Cette majoration indispensable n'est pas de nature à faire reculer les camarades désirant contracter une assurance, surtout si l'on tient compte qu'ils n'auront aucun frais supplémentaire à supporter, aucune démarche à accomplir.

Nous venons d'entrer en possession des avenants individuels qui doivent être signés par chaque assuré.

Les camarades habitant en dehors de Saint-Claude les recevront à domicile et devront nous les retourner après les avoir signés, en même temps que le montant du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les camarades habitant St-Claude sont invités à passer à la permanence pour le faire.

Pour les membres désirant s'assurer contre les accidents d'automobile avec conduite ou de motocyclette devront acquitter en une fois la surprime annuelle de 20 francs — ceci pour éviter une complication dans la comptabilité.

Pour les envois de fonds utiliser le chèque postal : E Ponard, St-Claude, C. C. 8147 Dijon.

**L'INDUSTRIE DIAMANTAIRES  
EN AMÉRIQUE**

Dans l'organe du Syndicat des Ouvriers Diamantaires d'Amsterdam, nous trouvons une correspondance d'Amérique dont nous détachons les passages suivants :

L'industrie diamantaire ! Pourrais-je en dire beaucoup de nouveau ?

J'en doute, car le rédacteur du *Weck-blad* aura sans doute tenu ses lecteurs au courant et les amis d'Amsterdam savent fort bien que depuis longtemps, il n'y a presque plus de travail ici. Il n'y a que quelques patrons qui font travailler de temps en temps et il n'y en a qu'un qui fait travailler à peu près régulièrement. D'après les dernières nouvelles celui-ci va en finir lui aussi ; c'est donc peu encourageant pour l'avenir.

Les petites maisons ne font presque rien et tout cela cause un chômage considérable. D'ailleurs pas mal d'ouvriers ont déjà secoué la poussière américaine de leurs chaussures et sont retournés à Anvers ou à Amsterdam.

Heureusement, nous avons pu constater cette année une amélioration considérable dans la situation d'Amsterdam et il est à souhaiter que l'hiver prochain soit plus favorable aux Amstellodamois. Peut-être que New-York suivra alors... Notre syndicat s'y prépare dans sa propre maison, car, malgré la mauvaise situation, notre organisation s'est permis d'acquérir son siège à elle.

Sûrement que nos dirigeants attendent une amélioration prochaine, en tout cas, tout le monde l'espère car un certain nombre d'entre nous chôment depuis plusieurs années.

Un chômage chez les diamantaires est chose bien différente selon qu'il se produit à New-York ou à Amsterdam. A Amsterdam on parle d'un chômage des ouvriers diamantaires comme d'une chose fort déplorable, c'est une calamité dont la presse et les autorités s'occupent. Mais ici, la poignée de diamantaires est noyée dans la multitude. Pour ainsi dire, personne n'y prête la moindre attention ; aussi il n'y a pas lieu d'attendre de la sympathie ou du secours de quelque côté que ce soit.

Aussi, nombreux sont déjà les camarades qui ont dû porter leurs économies chez le boulanger et qui sont à bout de souffle.

Par contre, il est juste de faire remarquer qu'ici, il y a beaucoup plus de chances qu'ailleurs de pouvoir trouver un emploi rémunérant dans une autre industrie ou dans les affaires.

Un certain nombre d'entre nous l'ont fait, souvent avec succès, de sorte que peu nombreux sont les camarades qui sont dans la nécessité de venir demander des secours au Syndicat. (*A suivre*).

**DÉTAIL**

**GROS**

**DIAMANTAIRES**

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

**Achat de déchets de Diamants**  
**Acheteur de fil de cuivre**

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

**Loupes incomparables, Balances, Pinces**  
**— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —**

**-- Réparations de Balances pour Diamantaires --**

**NOMBREUSES Médailles et Diplômes**

**OCCASIONS**

ON DEMANDE à acheter **chauffere** le à essence.

ON DEMANDE à acheter **un pilon** en bon état. Faire offre au b. d. j. qui transmettra.

A VENDRE, dans de bonnes conditions,  
**un renvoi** pour machine à bruter.  
S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, **une machine à bruter** en très bon état. Prix 400 francs.  
S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, pour cause de double emploi:  
**Un moteur** « Guyot », 7 chevaux, magnéto « Bosch »;

**Un appareil à gaz** (air et gazoline), le tout en très bon état et à des conditions très avantageuses.

S'adresser au b. d. j.

**MATÉRIEL À VENDRE**  
au bénéfice du **RAYON DE SOLEIL**

A VENDRE matériel pour diamantaires, provenant de la Coopérative *Les Moulins*, comprenant :

**20 places**, à vendre ensemble ou séparément ;

Tenailles et pinces diverses ; lampes à gaz (chaufferettes) ; chevillons ; dops (coquilles) ; lampes à pétrole et matériel divers.

Le tout à des prix très avantageux.

Les sommes produites seront versées intégralement à la caisse du *Rayon de Soleil*.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude